

**COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la, taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 13 février 2025 à 19 h 03 par vidéoconférence.

Sont présents : M. Frank di Bello, président

M. Yazid Djenadi

M. Luis R. Galvez

M. Georges Lemieux

M. Joe Ortona

M. Yu Cai Tian

Mme Marilyne Boyer (substitut)

Mme Paula Kilian (substitut)

M. Jean-Claude Lavigne (substitut)

M. Rémi Vuong (substitut)

Est absent : M. Christian Ruel (substitut)

PROJET

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale

M. Daniel Blanchet-Caron, Coordonnateur, Régime de gestion des risques

M. Vladimir Elez, directeur Stratégie et performance organisationnelle

M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

M. Ortona propose un amendement à l'ordre du jour, suggérant que le point 12 soit déplacé entre les items 3a et 3b, expliquant qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un président à ce moment de la réunion. Les membres expriment leurs opinions à ce sujet. M. Tian demande alors que la proposition de M. Ortona soit soumise au vote. À l'issue du vote, Messieurs Galvez, Djenadi, Tian et Di Bello expriment leur dissidence, tandis que M. Lemieux s'abstient.

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Yazid Djenadi, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 du Comité de gestion

Documents et rapports d'information

Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – renouvellement des contrats pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 pour les catégories de produits : papier hygiénique et papier essuie-mains, sacs à ordures, filtres à air, matériel et équipements de sport, uniformes de travail et équipements de sécurité et casiers scolaires

5. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – adjudication des contrats pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 pour les catégories de produits : lampes et ballasts, fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire et tapis d'hiver (**tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation**)
6. Autorisations d'emprunts à court terme du Comité de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025
7. Vente d'immeubles du 21 janvier 2025 pour défaut de paiement de la taxe scolaire – radiation
8. Nomination d'une coordonnatrice – ressources humaines (**confidentiel**)
9. Nomination d'une régisseuse à la Taxe scolaire (**confidentiel**)
10. Nomination d'une secrétaire générale par intérim du Comité de gestion (**confidentiel**)

11. Désignation d'une personne pour exercer les fonctions de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement **(confidentiel)**
12. Nomination d'un Président du Conseil d'administration du Comité de gestion
13. Période de questions, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
14. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Luis R. Galvez, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) Résolution de la commission scolaire Lester-B.-Pearson datée du 17 décembre 2024, désignant les membres du Conseil des commissaires siégeant au Comité de gestion
- b) État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 31 décembre 2024
- c) Rapport budgétaire au 31 décembre 2024
- d) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 décembre 2024
- e) Rapport des autorisations accordées par la coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- f) Système de financement à court terme – soldes des avances aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires au 31 décembre 2024
- g) RGR – Suivi sur le projet pilote du portail informatique pour les rapports d'événement

PROJET

4. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS**
– RENOUELEMENT DES CONTRATS POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} MARS 2025 AU 28 FÉVRIER 2026 POUR LES CATÉGORIES DE
PRODUITS : PAPIER HYGIÉNIQUE ET PAPIER ESSUIE-MAINS,
SACS À ORDURES, FILTRES À AIR, MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS
DE SPORT, UNIFORMES DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE
SÉCURITÉ ET CASIERS SCOLAIRES

Document déposé :

- Rapport du 28 janvier 2025 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 18 avril 2024, le Comité de gestion établissait les catégories de produits faisant l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026;

ATTENDU QUE le renouvellement des contrats des catégories mentionnées en titre est possible pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 en vertu du document d'appel d'offres antérieur;

ATTENDU QUE les membres du comité des achats ont recommandé de renouveler les contrats des fournisseurs des catégories des produits mentionnés en titre, aux mêmes termes et conditions que le contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler les contrats de :

- Papier hygiénique et papier essuie-mains : Ralik Inc.
- Sacs à ordures : Ralik Inc.
- Filtres à air : Corporation Groupe de Filtration Dafco
- Matériels et équipements de sport : Innovation Sport
- Uniformes de travail et équipements de sécurité: Chaussures Belmont Inc.
- Casiers scolaires : Perfix Inc.

aux mêmes termes et conditions que le contrat initial, pour les catégories des produits pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026.

PROJET

5. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS**
– ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} MARS 2025 AU 28 FÉVRIER 2026 POUR LES CATÉGORIES DE
RODUITS : LAMPES ET BALLASTS, FOURNITURES ET PRODUITS
CHIMIQUES D'ENTRETIEN SANITAIRE ET TAPIS D'HIVER

Document déposé :

- Rapport du 28 janvier 2025 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration (tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation)

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 18 avril 2024, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits et service faisant l'objet d'achat regroupés pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 novembre 2026;

ATTENDU QUE les catégories de produits en titre ont fait l'objet d'appel d'offres public, dont les soumissions ont été ouvertes le 22 janvier 2025;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications, les membres du comité des achats recommandent le plus bas soumissionnaire conforme pour fournir les catégories de produits mentionnés en titre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leur soumission, les fournisseurs suivants pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026 :

Catégories	Fournisseurs
Lampes et ballasts	<i>Wesco Distribution Canada LP</i>
Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire <ul style="list-style-type: none">- Lot 1 : Accessoires de nettoyage- Lot 2 : Produits de nettoyage- Lot 3 : Entretien pour les planchers	<i>2951-6374 Québec Inc. (Groupe Laudie)</i>
Tapis d'hiver	<i>Les couvre-planchers Solathèque Inc.</i>

PROJET

Catégorie	Fournisseur
Fournitures d'arts plastiques	Brault & Bouthillier

6. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS À COURT TERME DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025

Documents déposés : - Rapport du 31 janvier 2025 de la directrice – Comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE dans la lettre reçue le 9 décembre 2024, Monsieur Dany Roy, sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, autorisait le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, à contracter, selon certaines conditions, des emprunts temporaires pour subvenir aux besoins du Comité de gestion, des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YU CAI TIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'établir comme suit les montants maximums des emprunts à court terme du Comité de gestion pour les mois de janvier à juin 2025, pour le financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement non subventionnés et de celles des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

PROJET

<u>Périodes</u>	<u>Montants maximums d'emprunt autorisés pour des dépenses de fonctionnement</u>
Janvier 2025	693 765 764 \$
Février 2025	673 345 429 \$
Mars 2025	661 627 770 \$
Avril 2025	592 419 474 \$
Mai 2025	720 084 009 \$
Juin 2025	643 995 292 \$

2. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés du Comité de gestion, des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés	
Niveau d'emprunt autorisé – 31 décembre 2024	388 656 662 \$
Plus : Montant additionnel autorisé du 1^{er} janvier au 31 mars 2025	165 402 419 \$
Niveau d'emprunt autorisé – janvier à mars 2025	554 059 081 \$

3. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés pour les projets majeurs des centres de services scolaires :

Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés - projets majeurs			
<u>Période</u>	<u>CSSPI</u>	<u>CSSDM</u>	<u>CSSMB</u>
1^{er} janvier au 31 mars 2025	109 331 793 \$	8 772 952 \$	12 908 338 \$

4. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) des centres de services scolaires :

Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI)		
<u>Période</u>	<u>CSSPI</u>	<u>CSSDM</u>
1^{er} janvier au 30 juin 2025	6 290 443 \$	9 199 097 \$

5. de ratifier les emprunts réalisés du 1^{er} janvier 2025 au 13 février 2025, conformément aux termes de la présente résolution.

PROJET

7. VENTE D'IMMEUBLES DU 21 JANVIER 2025 POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE – RADIATION DES PRÉAVIS DE VENTE

Document déposé : - Rapport du 31 janvier 2025 – du directeur – Taxe scolaire

Vente d'immeubles 2024

ATTENDU QUE par sa résolution 6 de la séance du 24 octobre 2024, le Comité de gestion demandait à la directrice générale de procéder à la vente en justice des immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à cette date;

ATTENDU QUE pour tous ces immeubles, le Comité de gestion a publié, le 1^{er} novembre 2024, le préavis de vente, portant le n° 29 054 864, au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Montréal et le préavis de vente n° 29 053 077 publié au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QU'il y a eu suspension de la vente d'un immeuble pour la raison invoquée au rapport déposé et que le préavis de vente doit être radié tout comme pour les comptes qui ont été payés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YAZID DJENADI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

PROJET

- 1° pour les immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à la séance du 24 octobre 2024, de radier les préavis de vente publiés pour ces immeubles;
- 2° pour les immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à la séance du 24 octobre 2024, de ratifier la suspension de la vente de l'immeuble suivant et de radier le préavis de vente publié pour cet immeuble comme la Loi nous oblige à le faire pour ceux dont le paiement a été reçu :

Compte n°
10-04094211

Adresse
100, rue Acres, Kirkland

8. NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Document déposé : - Rapport du 3 février 2025 – de la directrice générale (**confidentiel**)

ATTENDU QUE l'article 4-1.00 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal permet de combler un poste par voie de promotion interne sans passer par la procédure de recrutement et de sélection;

ATTENDU QUE l'article 5-1.04 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, stipule que tout nouveau poste de cadre ou de hors cadres non prévu à l'annexe A est créé par résolution du Comité de gestion qui, par la même occasion, fait la demande au ministère de l'Éducation, de procéder à sa classification;

ATTENDU QUE le règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Julie Mpunga au poste de Coordinatrice des ressources humaines aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet le 17 février 2025.

9. NOMINATION D'UNE RÉGISSEUSE À LA TAXE SCOLAIRE (GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXTERNES)

Document déposé : - Rapport du 3 février 2025 – de la directrice générale (**confidentiel**)

ATTENDU QUE l'article 4-1.00 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal permet de combler un poste par voie de promotion interne sans passer par la procédure de recrutement et de sélection;

ATTENDU QUE l'article 5-1.04 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, stipule que tout nouveau poste de cadre ou de hors cadres non prévu à l'annexe A est créé par résolution du Comité de gestion qui, par la même occasion, fait la demande au ministère de l'Éducation, de procéder à sa classification;

PROJET

ATTENDU QUE le Règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Nathalie Roger au poste de Régisseuse de la taxe scolaire (gestion et développement des partenariats externes) aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet le 17 février 2025.

10. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU COMITÉ DE GESTION

Document déposé : - Rapport du 3 février 2025 de la directrice générale (confidentiel)

ATTENDU QUE le 24 janvier 2025, le secrétaire général et directeur du Service juridique est tombé en arrêt de travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Sylvie Chagnon à titre de secrétaire générale par intérim du Comité de gestion, cette nomination prenant effet rétroactivement le 24 janvier 2025.

PROJET

1. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES FONCTIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT

Document déposé : - Rapport du 3 février 2025 de la directrice générale (confidentiel)

ATTENDU QU'aux termes de l'article 422 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion désigne parmi son personnel cadre, une personne pour exercer les fonctions de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un employé cadre pour exercer lesdites fonctions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de désigner M. Vladimir Elez, directeur – stratégie et performance organisationnelle, pour remplacer la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement d'agir à compter du 17 février 2025;
2. de lui attribuer un supplément annuel de 3 300 \$ prévue à cet effet par l'article 51 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;
3. de mettre fin à la désignation de M. Pierre Venne, datée du 3 mars 2016, ainsi qu'à son supplément annuel de 3 300 \$ à compter du 17 février 2025.

12. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE GESTION

ATTENDU QUE M. Frank di Bello, commissaire pour la commission scolaire Lester-B.-Pearson, agit à titre de président du Comité de gestion depuis le 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE des élections scolaires au sein des commissions scolaires anglophones ont eu lieu le 3 novembre 2024;

ATTENDU QUE M. Frank di Bello a été proclamé candidat élu aux élections du 3 novembre 2024 pour la commission scolaire Lester-B.-Pearson;

ATTENDU QUE le mandat du président du Comité de gestion, M. Frank di Bello, prend fin lorsque son mandat de commissaire a pris fin, soit à la proclamation du candidat élu aux élections;

ATTENDU QUE l'article 17 des *Règles de fonctionnement du Comité du Comité de gestion* stipule que le mandat du président prend fin en même temps que le mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ou de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 409 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les membres du Comité de gestion désignent parmi eux un président;

M / Mme propose la mise en candidature de _____ qui accepte d'être mis(e) en candidature;

Il n'y a aucune autre mise en candidature proposée;

PROJET

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR _____ ET
RÉSOLU de désigner _____, président(e) du Comité de
gestion

Le président du Comité de gestion prend la présidence de l'assemblée
et continue l'ordre du jour.

Ce point sera discuté en séance extraordinaire le 26 février 2025.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET
QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE
DU COMITÉ DE GESTION**

14. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Frank di Bello, la présente séance est levée à
20 h 50.

PROJET